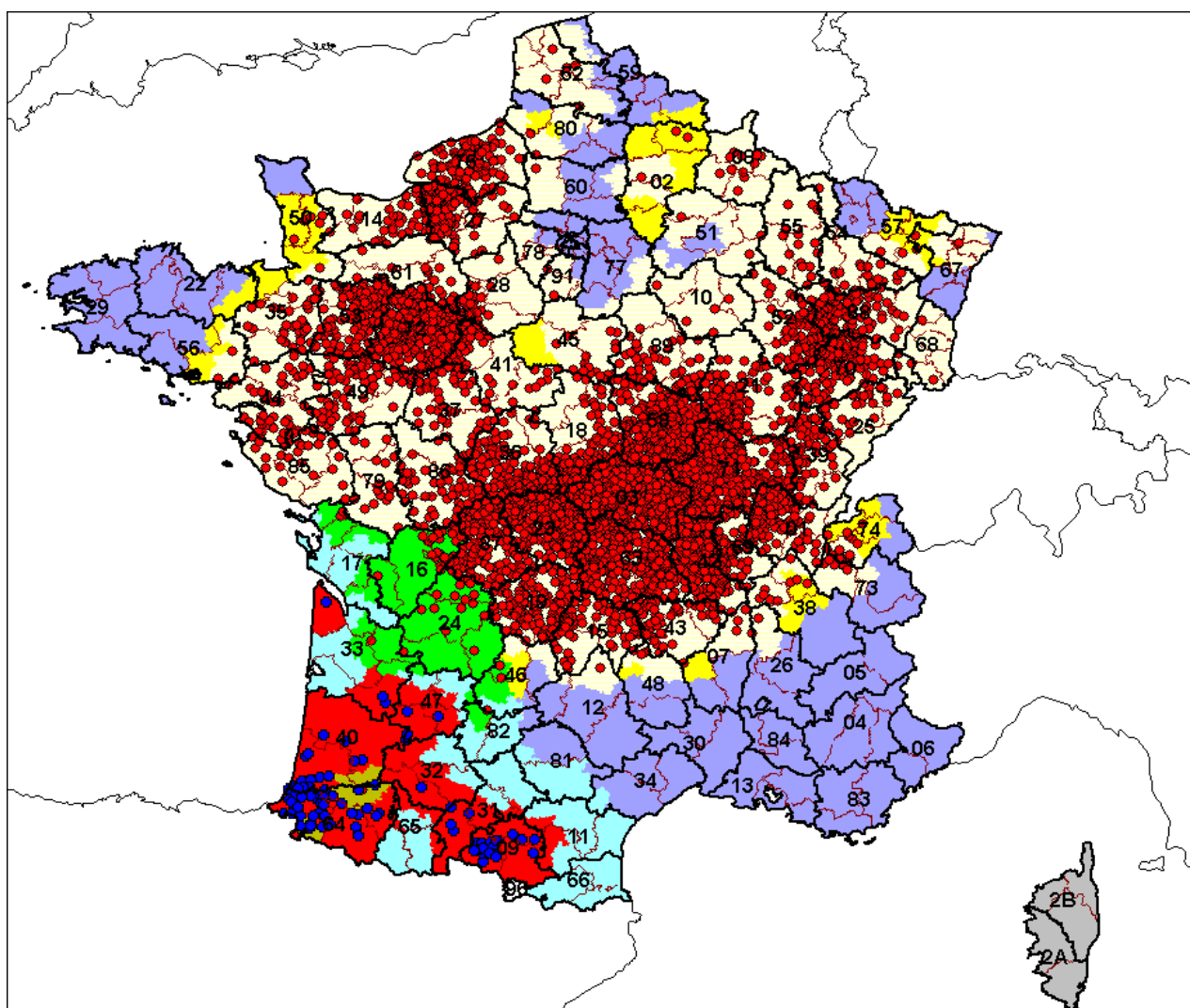


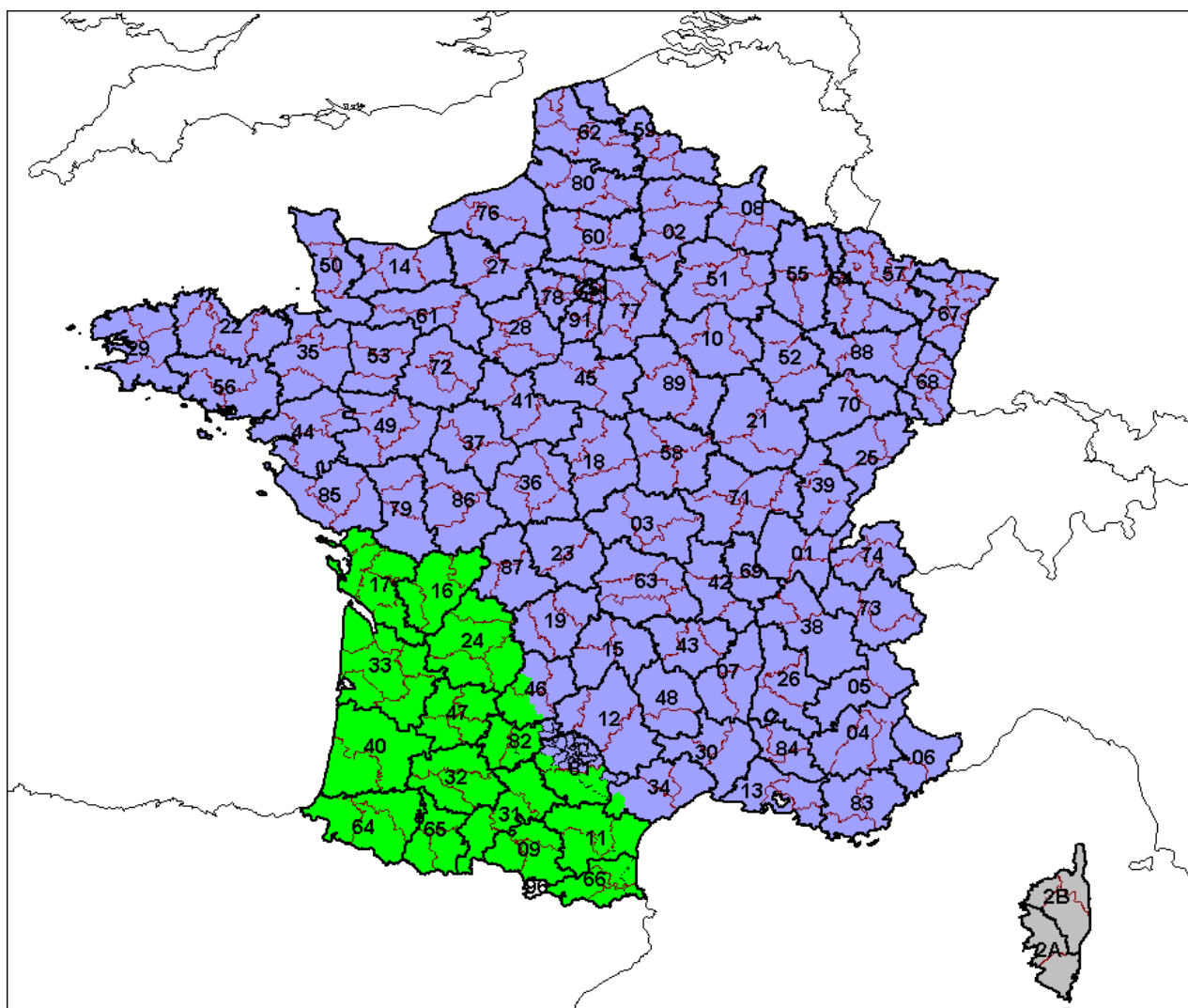
## Annexe : extension des zones FCO – 28/08/2008

Rond rouge	Foyer de BTV8 due à la circulation virale 2008
Rond bleu	Foyer de BTV1
Zone en bleu	Zone réglementée sérotype 8
Zone en jaune clair	Périmètres interdits sérotype 8
Zone en jaune foncée	Nouveaux Périmètres interdits sérotype 8
Zone en rouge	Périmètre interdit sérotype 1 (dans ZR 1 et 8)
Zone en vert	Périmètres interdits sérotype 8 (dans ZR 1 et 8)
Zone en kaki	Périmètres interdits sérotype 1 et 8 (dans ZR 1 et 8)
Zone en turquoise	Zone Réglementée contre le sérotype 1 et 8 (hors PI)
Zone en gris	Zone Réglementée sérotype 1-2-4-16



## Annexe : extension des zones FCO – 28/08/2008

Zone en bleu	Zone réglementée sérotype 8
Zone en vert	Zone Réglementée sérotype 1 et 8
Zone en gris	Zone Réglementée sérotype 1-2-4-16



### départements de la zone réglementée (sérotype 8)

- département de l'Ain ;
- département de l'Aisne ;
- département de l'Allier ;
- département des Alpes-de-Haute-Provence ;
- département des Hautes-Alpes ;

- département des Alpes-Maritimes ;
- département de l’Ardèche ;
- département des Ardennes ;
- département de l’Aube ;
- département de l’Aveyron ;
- département des Bouches-du-Rhône ;
- département du Calvados ;
- département du Cantal ;
- département du Cher ;
- département de la Corrèze ;
- département de la Côte-d’Or ;
- département des Côtes-d’Armor ;
- département de la Creuse ;
- département du Doubs ;
- département de la Drôme ;
- département de l’Eure ;
- département d’Eure-et-Loir ;
- département du Finistère ;
- département du Gard ;
- département de l’Hérault : arrondissements de Montpellier, Lodève et cantons de Agde, Bédarieux, Béziers 2e Canton, Capestang, Florensac, Montagnac, Murviel-lès-Béziers, Olargues, Pézenas, Roujan, Saint-Chinian, Saint-Gervais-sur-Mare, Salvetat-sur-Agout, Servian, Béziers 3e Canton, Béziers 4e Canton, Béziers ;
- département d’Ille-et-Vilaine ;
- département de l’Indre ;
- département d’Indre-et-Loire ;
- département de l’Isère ;
- département du Jura ;
- département de Loir-et-Cher ;
- département de la Loire ;
- département de la Haute-Loire ;
- département de la Loire-Atlantique ;
- département du Loiret ;
- département du Lot : arrondissement de Figeac et cantons de Gramat, Labastide-Murat, Lauzès, Limogne-en-Quercy, Martel, Payrac, Saint-Géry, Souillac, Vayrac ;
- département de la Lozère ;
- département de Maine-et-Loire ;
- département de la Manche ;
- département de la Marne ;
- département de la Haute-Marne ;
- département de la Mayenne ;
- département de Meurthe-et-Moselle ;
- département de la Meuse ;
- département du Morbihan ;
- département de la Moselle ;
- département de la Nièvre ;
- département du Nord ;
- département de l’Oise ;
- département de l’Orne ;
- département du Pas-de-Calais ;

- département du Puy-de-Dôme ;
- département du Bas-Rhin ;
- département du Haut-Rhin ;
- département du Rhône ;
- département de la Haute-Saône ;
- département de Saône-et-Loire ;
- département de la Sarthe ;
- département de la Savoie ;
- département de la Haute-Savoie ;
- département de la ville de Paris ;
- département de la Seine-Maritime ;
- département de Seine-et-Marne ;
- département des Yvelines ;
- département des Deux-Sèvres ;
- département de la Somme ;
- département du Tarn : cantons de Alban, Cadalen, Carmaux-Nord, Castelnaud-de-Montmiral, Cordes-sur-Ciel, Gaillac, Monestiés, Pampelonne, Réalmont, Valderiès, Valence-d'Albigeois, Vaour, Villefranche-d'Albigeois, Albi-Nord-Ouest, Albi-Sud, Carmaux-Sud, Albi-Nord-Est, Albi-Est, Albi-Ouest, Albi, Carmaux ;
- département du Tarn-et-Garonne : cantons de Caylus, Saint-Antonin-Noble-Val ;
- département du Var ;
- département de Vaucluse ;
- département de la Vendée ;
- département de la Vienne ;
- département de la Haute-Vienne ;
- département des Vosges ;
- département de l'Yonne ;
- département du Territoire de Belfort ;
- département de l'Essonne ;
- département des Hauts-de-Seine ;
- département de la Seine-Saint-Denis ;
- département du Val-de-Marne ;
- département du Val-d'Oise.

#### **Départements de la zone réglementée (sérotypage 1 et 8)**

- département de l'Ariège ;
- département de l'Aude ;
- département de la Charente ;
- département de la Charente-Maritime ;
- département de la Dordogne ;
- département de la Haute-Garonne ;
- département du Gers ;
- département de la Gironde ;
- département de l'Hérault : cantons de Olonzac, Saint-Pons-de-Thomières ;
- département des Landes ;

- département du Lot : cantons de Cahors-Nord-Est, Cahors-Sud, Castelnau-Montratier, Catus, Cazals, Gourdon, Lalbenque, Luzech, Montcuq, Puy-l'Évêque, Saint-Germain-du-Bel-Air, Salviac, Cahors-Nord-Ouest, Cahors ;
- département de Lot-et-Garonne ;
- département des Pyrénées-Atlantiques ;
- département des Hautes-Pyrénées ;
- département des Pyrénées-Orientales ;
- département du Tarn : cantons de Cuq-Toulza, Dourgne, Graulhet, Labruguière, Lautrec, Lavar, Mazamet-Nord-Est, Puylaurens, Saint-Amans-Soult, Saint-Paul-Cap-de-Joux, Vielmur-sur-Agout, Mazamet-Sud-Ouest, Castres-Nord, Castres-Ouest, Castres, Mazamet, Anglès, Brassac, Lisle-sur-Tarn, Montredon-Labessonnié, Rabastens, Roquecourbe, Salvagnac, Vabre ;
- département du Tarn-et-Garonne : arrondissement de Castelsarrasin et cantons de Montech, Grisolles, Verdun-sur-Garonne, Caussade, Lafrançaise, Molières, Monclar-de-Quercy, Montauban 1er Canton, Montpezat-de-Quercy, Nègrepelisse, Villebrumier, Montauban 3e Canton, Montauban ;

**Départements de la zone réglementée (sérotypage 1-2-4-16)**

- département de Haute-Corse ;
- département de Corse-du-Sud ;